



DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 28 JUIN 2022

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

15

Date de la Convocation :

22 JUIN 2022

Date d'affichage :

29 juin 2022

Objet de la délibération :

DEL.2022/058 - Modification du PLU - conclusions du Commissaire Enquêteur

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Delphine DUPRAT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Myriam LALLEMAND à Dominique LARTIGAU, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Marjolaine PERNAUT à Delphine DUPRAT, Eric MACQUART à Muriel LAGORCE

Absents :

Secrétaire de séance : Michel RAFFIN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Léon a été prescrite par arrêté de Monsieur le Président de la Communauté de communes Côtes Landes Nature en date du 17 février 2022.

L'enquête publique, menée par Monsieur Daniel Lecourbe, s'est déroulée du lundi 21 mars au vendredi 22 avril 2022. A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, assorti d'une réserve relative au respect de l'intention de prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées figurant au dossier d'enquête publique et des observations du public et du commissaire enquêteur figurant au mémoire en réponse signé par le président de la Communauté de communes Côte Landes Nature

Monsieur le Maire rappelle que cette enquête publique est liée à la compétence urbanisme de la Communauté de communes mais que la commune souhaite la porter à la connaissance du Conseil municipal. En effet, cette modification du PLU est attendue pour permettre la réalisation d'un projet de développement touristique innovant, qui apportera une offre inédite dans un concept respectueux du cadre environnemental dans lequel il s'insère.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché/Publié le 29/06/2022

ID : 040-214001505-20220628-DEL2022_058-DE



Le Conseil Municipal, après délibération, et avec 15 voix Pour et 4 abstentions (Mmes Muriel Lagorce, Isabelle Bouches, M. Michel Darremont, Eric Macquart),
DECIDE :

- De prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Léon.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :